



Collection

Working
paper

Quelle place pour l'économie sociale en Europe ?

Camille Rosenblatt

Juillet 2013

Avec le soutien de
la Communauté française de Belgique

Le Think tank européen **Pour la Solidarité** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, **Pour la Solidarité** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pouglasolidarite.be

www.pouglasolidarite.be

Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

La Transition : un enjeu économique & social pour la Wallonie, Cahier n° 32, Mars 2013

Perspectives des instruments européens pour la réinsertion des détenus : quels moyens pour quels résultats ?, Cahier n° 31, Février 2013

Les primo-arrivants face à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles, Cahier n° 30, novembre 2012

L'intégration des Primo-arrivants en Wallonie et à Bruxelles, Cahier n° 29, Juin 2011

Les emplois verts, nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe, Cahier n°28, mai 2012

Vieillesse active et solidarité intergénérationnelle : constats, enjeux et perspectives, Cahier hors - série, Mars 2011

Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre-concurrence, Cahier n° 27, Mars 2011

Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives, Cahier n° 26, Mars 2011

Agir pour une santé durable - Priorités et perspectives en Europe, Cahier n° 25, Janvier 2011

La lutte contre la pauvreté en Europe et en France, Cahier n° 24, Novembre 2010

Inclusion sociale active en Belgique, Cahier hors-série, Novembre 2010

Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen, Cahier n° 23, 2010

Concilier la vie au travail et hors travail, Cahier hors-série, 2010

Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives, Cahier n° 22, 2009

Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe, Série développement durable et territorial, Cahier n° 21, 2009

Alimentation : circuits courts, circuits de proximité, Cahier n° 20, 2009

L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique, Cahier n° 19, 2009

Europe et risques climatiques, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, Cahier n° 18, 2009

Construire des villes européennes durables, tomes I et II, Cahiers n° 16 et 17, 2009

Europe, énergie et économie sociale, Cahier n° 15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Cahier n° 14, 2007

Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives, Cahier n° 12 (n° 13 en version néerlandaise), 2007

Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres, Cahier n° 11, 2007

La diversité dans tous ses états, Cahier n° 10, 2007

Libéralisation des services et du secteur associatif, Cahier n° 9, 2007

Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques, Cahier n° 8, 2006

La reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ? Cahier n° 7, 2006

Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise, Cahier n° 6, 2006

Table des matières

Introduction.....	5
I. Economie sociale : aperçu de la diversité du contexte européen	6
A. Différentes approches de l'économie sociale en Europe.....	6
B. Différents modèles d'économie sociale en Europe.....	6
II. Historique et état des lieux de l'économie sociale au niveau communautaire	8
A. La reconnaissance progressive de l'économie sociale au niveau communautaire	8
B. L'économie sociale en Europe aujourd'hui: quelques données chiffrées.....	9
III. L'économie sociale et les institutions européennes	11
A. Quelles entités concernées par l'économie sociale au sein des institutions européennes ? ...	11
B. Les démarches récentes des différentes instances européennes en matière d'économie sociale.....	12
IV. L'économie sociale dans la stratégie Europe 2020	15
A. L'économie sociale s'intègre dans les trois axes de la stratégie Europe 2020.....	15
B. L'économie sociale dans le budget européen : l'enjeu des fonds structurels	16
C. L'entrepreneuriat social : un pilier de l'Acte pour le marché Unique (I et II)	18
1) L'Initiative pour l'entrepreneuriat social.....	18
2) Le Programme pour le Changement Social et l'Innovation sociale (PCSI)	21
3) Le Paquet investissements sociaux	23
Conclusion	25
Bibliographie.....	26

Introduction

Devant la nécessité d'opérer des changements réels pour répondre aux défis de demain, l'Union européenne entend poursuivre, dans le cadre de la stratégie Europe 2020, une croissance *intelligente, durable, et inclusive* ; entendons par là une croissance fondée notamment sur l'innovation, la bonne gestion de ses ressources, mais également sur la cohésion sociale et l'emploi.

Par les champs d'actions qu'elle recouvre, par les valeurs qu'elle défend, par sa nature-même, c'est de manière innée que l'économie sociale s'intègre au creux des trois axes de cette stratégie. Fortes de ce constat, les institutions européennes ont entrepris ces dernières années plusieurs démarches pour soutenir le développement du secteur ; dans quel cadre s'établit cet intérêt nouveau et croissant ? Une place réelle est-elle accordée à l'économie sociale dans les politiques européennes ? Le présent rapport s'attache à fournir des clés de compréhension, permettant de répondre à ces questions.

L'économie sociale peut être approchée de diverses manières, tant au niveau communautaire, qu'au niveau des Etats eux-mêmes, dans lesquels on retrouve de fortes empreintes culturelles et idéologiques expliquant des façons distinctes d'appréhender l'économie sociale. (I)

Malgré les différentes déclinaisons qu'elle peut revêtir, l'économie sociale a tout de même fait l'objet d'une reconnaissance croissante à l'échelle communautaire ces dernières décennies, et constitue aujourd'hui une réalité humaine et économique indéniable. (II)

On constate que les institutions européennes intègrent la question de l'économie sociale à leur champ d'action et ont entrepris plusieurs démarches en faveur de son développement ; cependant, cette question ne reste encore traitée que de manière diffuse, comme une thématique parmi d'autres, qui vient compléter des politiques plus globales. (III)

L'économie sociale, particulièrement concernée par certaines des sept initiatives mises en place dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, est également la cible d'une attention spécifique dans le budget européen pour la période 2014-2020 ; par ailleurs, des politiques communautaires ont été mises en place ces dernières années pour soutenir le développement de ces organisations. (IV)

Au vu de ces éléments, pouvons-nous considérer que nous nous trouvons dans une période charnière, où l'économie sociale, directement touchée par les objectifs de la stratégie européenne, va enfin trouver sa place à l'échelle communautaire ?

I. Economie sociale : aperçu de la diversité du contexte européen

A. Différentes approches de l'économie sociale en Europe

Il existe aujourd'hui en Europe deux conceptions dominantes de l'économie sociale : la première se base sur les statuts des organisations, tandis que la seconde considère leur finalité. **L'approche par les statuts** définit l'économie sociale en ne prenant en compte que les formes légales des organisations : coopérative, mutuelle, association, fondation (CMAF). C'est celle-ci qui domine par exemple en France, pays considéré comme le « berceau » de l'économie sociale et solidaire, très attaché aux formes traditionnelles de l'ESS.¹

Structure	Détails
Coopérative	Association autonome de personnes réunies volontairement dans un intérêt (économique, social, culturel) partagé, et selon des aspirations communes, au sein d'une entreprise gérée démocratiquement et contrôlée par les membres eux-mêmes.
Mutuelle	Société à but non lucratif qui offre des services d'assurance ou de prévoyance pour bénéficier à ses membres, basée sur un système de contrats réciproques qui requiert que les membres puissent bénéficier des activités de la mutuelle en conséquence de leur participation (versement d'une cotisation).
Association	Groupe d'individus qui s'assemblent dans un objectif particulier (culturel, sociétal, économique...) autre que celui de partager des bénéfices, qui peut s'établir de manière officielle et selon des règles précises, mais également être informel et ne pas disposer d'une structure spécifique.
Fondation	Groupement de biens affecté irrévocablement et à titre gratuit à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général, à caractère durable et non lucratif ; ces entités légales sont créées dans un but de bénéfice à un groupe particulier ou à la collectivité.

Sources: EUROPEAN COMMISSION, *Social economy and social entrepreneurship, Social Europe guide, Volume 4*, 2013

Cette approche est à différencier de **l'approche par la finalité** des organisations, qui souligne que les organismes de l'économie sociale sont particuliers en ce qu'ils partagent des valeurs et des principes qui les distinguent des entreprises de l'économie classique : ils ne cherchent pas à générer du profit et à le distribuer, mais visent avant tout à fournir des biens et des services à leur membres ou à la collectivité, en poursuivant un objectif d'intérêt général². C'est au creux de cette approche-ci que l'entrepreneuriat social est reconnu : il renvoie à une entreprise sociale qui ne se distingue pas par sa forme légale (pouvant tout aussi bien adopter un statut de l'économie sociale, ou être une société classique), mais par sa capacité à associer finalités économique et sociale, ainsi que gouvernance démocratique et participative. La reconnaissance de l'entreprise sociale basée sur ces critères-là existe dans plusieurs pays, dont le Royaume-Uni par exemple.

B. Différents modèles d'économie sociale en Europe

¹ Voir : *Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire*, Les avis du conseil économique, social et environnemental (P. LENANCKER, J.-M. ROIRANT), janvier 2013

² EUROPEAN COMMISSION, *Social economy and social entrepreneurship, Social Europe guide, Volume 4*, 2013

Outre ces deux approches, la notion-même d'économie sociale n'est pas reconnue au même degré dans les discours selon les Etats membres : certains préféreront parler de « Tiers Secteur », d'autres de « secteur volontaire », etc. Au-delà de cet aspect cependant, on constate que dans la pratique non plus le secteur ne se décline pas de la même manière selon les territoires, ce qui témoigne de la diversité dans laquelle se déploie le secteur.

Différents modèles d'économie sociale en Europe	
Modèle Rhénan (ou corporatiste) Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Belgique, Suisse, France	• Etat-Providence puissant et très décentralisé • Organisations de l'ESS puissantes, anciennes, fortement institutionnalisées • Structures associatives quasi-publiques, ou en lien étroit avec l'Etat • Davantage de professionnels que de bénévoles • Secteur principaux : santé, éducation • Financement majoritairement public, faible participation financière des usagers du service et peu des dons
Modèle anglo-saxon (ou libéral) Royaume-Uni, PECO	• Etat-Providence déclinant • Organisations volontaires très présentes, reposant sur un fort bénévolat lié à la tradition puritaine et à l'initiative privée charitable • Organisations très professionnelles (formation universitaire spécifique et sensibilisation au bénévolat dès l'école) • Relations étroites entre organisations et collectivités locales (achats publics plutôt que subventions) • Structure de financement plutôt diversifiée, dons et recettes privées importants
Modèle scandinave (ou socio-démocrate) Suède, Danemark, Finlande, Norvège	• Organisations de l'économie sociale peu structurées, fédérées par champ d'intervention et non en fonction de références idéologiques • Organisations généralement au service des membres, et non de la collectivité, et agissant souvent comme groupes de pression (tradition d'un syndicalisme puissant) • Fondations et ONG internationales développées • Secteurs concernés : culture, sport, loisir (Etat présent dans les domaines santé, éducation, solidarité) • Financement diversifié : financement public faible, dons et participation financière des usagers au service assez conséquents, bénévolat important
Modèle méditerranéen (ou émergent) Italie, Portugal, Espagne, Grèce	• Développement récent des organisations du secteur de l'économie sociale comparé au reste de l'Europe (causes : instabilité politique, conflits entre Eglise et Etats qui ont conduit les populations à créer leurs propres moyens de solidarité) • Entraide informelle et solidarité familiale importantes, développement de l'Etat-Providence considéré comme inachevé, mais pouvoirs régionaux très puissants • Ressources des organisations du secteur : financement public substantiel, recettes privées de toute nature (dons faibles, peu de fondations) • Secteurs : éducation, santé, réduction des inégalités locales, insertion

Source : E. ARCHAMBAULT, *Y a-t-il un modèle européen du secteur sans but lucratif ?*, RECMA n°282, 2001

II. Historique et état des lieux de l'économie sociale au niveau communautaire

A. La reconnaissance progressive de l'économie sociale au niveau communautaire

Si, au fil du temps, l'économie sociale s'est institutionnalisée de manière particulière selon les spécificités nationales des Etats membres, on constate en parallèle une acception progressive de l'économie sociale au niveau communautaire.

En 1977 et 1979, plusieurs conférences européennes ont lieu à l'initiative du Comité économique et social européen (CESE) ; ces conférences sont consacrées aux coopératives, aux mutuelles, et aux associations. Dix ans plus tard, en 1989, la 1^{ère} conférence européenne de l'économie sociale se tient à Paris ; l'année 1989 voit également se concrétiser d'autres avancées pour le secteur : d'une part, la Commission européenne publie une communication intitulée « Les entreprises de l'économie sociale et la réalisation du marché intérieur sans frontières », qui vise à doter les coopératives, les associations et les mutuelles d'une base juridique. D'autre part, l'une des Directions Générales (DG) de la Commission européenne intègre une unité « Economie sociale »³. De son côté, le Parlement européen crée en 1990 un intergroupe « Economie sociale », toujours actif de nos jours. En 1999, le CESE publie la « Première Convention de la Société civile » ; celle-ci met l'accent sur le rôle important joué par les organisations de la société civile dans le développement d'un modèle participatif et l'amélioration des processus démocratiques, et elle reconnaît également le potentiel de l'économie sociale dans la modernisation des systèmes européens⁴.

En 2001, la Conférence Européenne Permanente des Coopératives, Mutuelles, Associations et Fondation ⁵ (CEP-CMAF) élabore la Charte européenne de l'économie sociale. Cette dernière souligne plusieurs aspects clé de l'économie sociale, et dresse des principes communs ;

En allant au-delà des formes juridiques, qui varient selon les pays, la **Charte européenne de l'économie sociale** met l'emphasis sur :

- La primauté de la personne et de l'objet social sur le capital
- La liberté d'adhésion
- La gestion démocratique par les membres
- La cohérence des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général
- La mise en œuvre des principes de solidarité et responsabilité
- L'indépendance par rapport aux pouvoirs publics
- L'impartageabilité des excédents de gestion

Source : ALTERNATIVES ECONOMIQUES,
L'économie sociale de A à Z, 2006

³ Celle-ci sera cependant dissoute à la fin des années 1990, l'économie sociale étant alors introduite dans la DG « Artisanat, petites entreprises, coopératives et mutuelles ».

⁴ LEPRETRE, L., Think Tank européen POUR LA SOLIDARITE, *L'économie sociale : l'alternative face aux crises. Perspective et recommandations pour un plaidoyer dans les politiques européennes*. Working Paper, 2012

⁵ Cette instance s'est initialement formée pour constituer une plateforme européenne de dialogue entre organisations du secteur et institutions européennes. (Source : Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC), *L'économie sociale dans l'Union européenne*, Résumé du rapport d'information élaboré pour le Comité économique et sociale européen, 2007)

elle marque ainsi la consécration d'un secteur reconnu à l'échelle européenne. C'est dans cet esprit neuf qu'a lieu une première opérationnalisation concrète de ce soutien commun à l'économie sociale, avec la mise en place d'une mesure d'harmonisation des formes juridiques du secteur au niveau communautaire. En effet, le lancement d'un statut de la société coopérative européenne (SCE) a lieu en juillet 2003 mais contre toute attente ne rencontre pas le succès escompté. Un an plus tard, la Commission européenne publie une « Communication sur la promotion des sociétés coopératives en Europe », afin d'accorder plus d'attention aux Etats membres et aux pays candidats où le secteur coopératif est relativement sous développé. Par ailleurs, la reconnaissance de l'économie sociale en Europe se perçoit également dans la mise en place du programme EQUAL, branche du Fonds social européen (FSE) ; actif de 2000 à 2006, la visée de ce programme est le soutien à des projets impliquant la participation de l'économie sociale, ou bien contribuant à développer le concept (organisation de conférences, de débats...) ⁶. Enfin, nous remarquons que ces dernières années, une attention croissante est portée par les institutions européennes à l'innovation sociale et à l'entrepreneuriat social. ⁷

B. L'économie sociale en Europe aujourd'hui: quelques données chiffrées

L'économie sociale en Europe constitue une réalité humaine et économique indéniable ; il est cependant très laborieux de récolter des données fiables et pertinentes si on considère la diversité d'un tel secteur au niveau européen. Le CIRIEC (Centre international de recherches et d'informations sur l'économie publique, sociale et coopérative) s'y est employé, et ses observations constituent aujourd'hui une ressource importante, bien que le centre lui-même rappelle que ces chiffres sont à prendre avec prudence et ne doivent pas être considérés indépendamment d'études de terrain ⁸. Nous leur empruntons ici les résultats auxquels ont abouti leurs recherches.

La période de référence pour les informations qui suivent est en principe 2009-2010, mais en raison d'indisponibilité des données, elle peut remonter pour certains pays à plusieurs années.

Emploi rémunéré dans les coopératives, les mutuelles et les associations dans l'UE			
Coopératives	Mutuelles	Associations	Total
4 548 394	362 632	9 217 088	14 128 134
32,2%	2,6%	65,2%	100%

La catégorie des **Associations** (qui comprend également les fondations et les structures similaires) représente la principale « famille » de l'économie sociale, avec **65%** d'emploi dans le secteur social, « *tant en termes de travail rémunéré que de bénévolat* ».

⁶ CIRIEC, *L'économie sociale dans l'Union européenne*, Résumé du rapport d'information élaboré pour le Comité économique et sociale européen, 2007

⁷ AVISE, 2011- 2012 : *Accélération des dynamiques autour de l'innovation sociale*, article en ligne du 29 mars 2012 : <http://www.avise.org/spip.php?article2172>

⁸ CIRIEC, *L'économie sociale dans l'Union européenne*, Rapport d'information élaboré pour le Comité économique et social européen, 2012

Emploi rémunéré dans l'économie sociale par rapport à l'emploi rémunéré total (milliers)			
	Emploi dans l'ES	Emploi total	%
UE15	12 806,4	172 790,4	7,4%
UE27	14 128,13	216 397,80	6,53%

Représentant **6,5%** de l'emploi rémunéré de l'UE27 et **7,5%** dans l'UE15, on constate que l'économie sociale est plus ancrée dans les « anciens » Etats membres que dans les nouveaux ; en effet, en France, Belgique, Italie, Pays-Bas, le taux d'emploi rémunéré dans l'économie sociale représente entre **9%** et **11%** de la population active, pour même atteindre un taux **supérieur à 11%** en Suède, comme on peut le voir sur la carte qui suit.

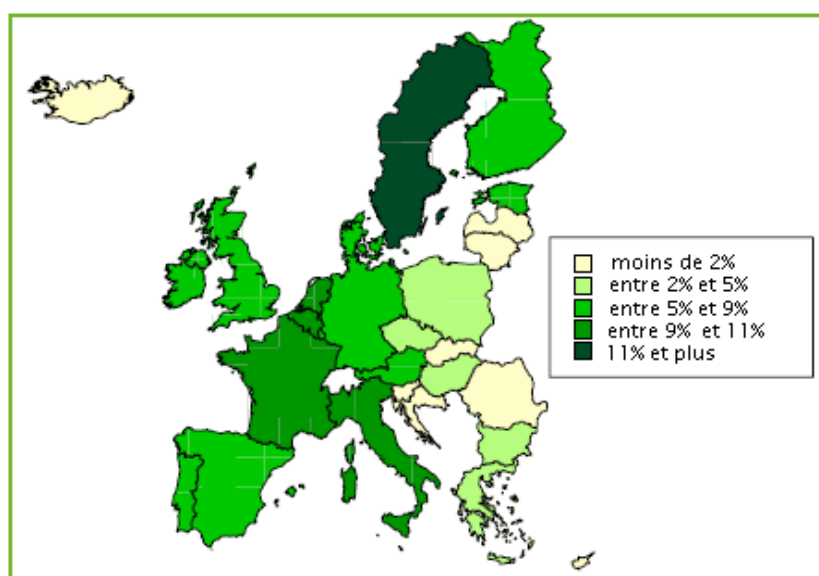


Figure 1 Social Economy employment share by country

Face à la difficulté de prendre en compte des données chiffrées pour l'économie sociale au sein même des Etats membres, il est difficile d'envisager la production de statistiques fiables à l'échelle européenne. Afin de mieux comptabiliser le poids économique de ces organisations, et de pouvoir les comparer internationalement, la question d'effectuer des comptes satellites pour l'ESS dans les comptabilités nationales des Etats est plus que jamais d'actualité, les statistiques constituant un important « *instrument de synthèse, de cadrage et de dialogue* »⁹.

⁹ E. ARCHAMBAULT, P. KAMINSKI, *La longue marche vers un compte satellite de l'économie sociale : un bilan à partir de l'expérience française*, Annals of Public and Cooperative Economics 80, 2, 2009

III. L'économie sociale et les institutions européennes

A. Quelles entités concernées par l'économie sociale au sein des institutions européennes ?

Malgré le poids et la reconnaissance de l'économie sociale au niveau européen, les problématiques du secteur de l'économie sociale ne restent pour les instances européennes que des thématiques parmi d'autres ; elles ne sont pas, pour l'instant du moins, traitées de manière exclusive, mais s'intègrent de manière « sporadique » dans l'organisation des institutions.

Au sein de la **Commission européenne**, trois Directions Générales (DG) sont principalement concernées par les questions touchant à l'économie sociale : la DG Emploi, Affaires sociales, et Inclusion ; la DG Entreprises et Industrie ; la DG Marché intérieur et services. Dans une moindre mesure, la DG Concurrence peut également être concernée, lors des discussions sur les clauses sociales des marchés publics.

Du côté du **Parlement européen**, plusieurs commissions sont également concernées, telles que la commission Affaires économiques et monétaires, la commission Emploi et Affaires sociales, la commission Marché Intérieur et Protection des Consommateurs, etc. Il existe également un intergroupe Economie Sociale : par intergroupe, on entend les réunions informelles qui rassemblent des députés issus de commissions et de groupes politiques différents autour d'un intérêt commun. L'intergroupe Services Publics peut également être concerné.

Au niveau national, tous les pays n'ont pas de cellule dédiée uniquement à l'économie sociale ; il est donc difficile de parler de ce sujet au **Conseil européen**, si ce n'est au travers de thématiques concrètes. Ainsi, au Conseil, l'économie sociale est représentée en fonction des thématiques et selon l'ordre du jour fixé par la Commission européenne.

Enfin, le **Comité Economique et Social Européen (CESE)**, en publiant des rapports et en formulant des avis formels sur les politiques de l'Union européenne est actif dans la promotion de l'économie sociale ; bien que le CESE ne soit qu'un organe consultatif, les représentants des milieux socio-économiques qui le composent participent pleinement au processus décisionnel de l'UE.

Ainsi, mis à part l'intergroupe au sein du Parlement, qui ne constitue pas un groupe officiel, les institutions ne consacrent aucune entité au sujet de l'économie sociale. Plusieurs démarches allant dans ce sens (avis, rapports, initiatives...) ont toutefois été lancées par les différentes instances européennes ces dernières années, témoignant d'un intérêt des institutions pour les organisations de l'économie sociale.

B. Les démarches récentes des différentes instances européennes en matière d'économie sociale

Le tableau suivant présente les actions principales touchant aux thématiques de l'économie sociale et émanant des institutions européennes ; les démarches inscrites **en rouge** seront abordées en plus grand détail dans la partie III de ce rapport.

	Nom de la démarche	Détails
Commission européenne		
2011	« Initiative pour l'entrepreneuriat social : construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales »	Réalisée par les trois majeures DG dédiées à l'économie sociale, cette initiative se découpe en trois axes : faciliter l'accès des entreprises sociales au financement, renforcer leur visibilité, et simplifier leurs formes légales.
	Proposition de règlement du Parlement et du Conseil relatif aux Fonds d'entrepreneuriat social européens	La Commission propose la création d'un nouveau label « Fonds d'entrepreneuriat social européen » pour permettre aux investisseurs d'identifier les fonds d'investissement dont l'objet principal est d'investir dans les entreprises sociales.
	« Programme pour le Changement Social et l'Innovation Sociale »	Ce programme, géré directement par la Commission, vise à soutenir la coordination, dans l'UE, des politiques sociales et de l'emploi contribuant à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 pour la croissance et l'emploi ¹⁰ .
	L'initiative « Social Innovation Europe » (lancée dans le cadre de « l'Union de l'innovation ») ¹¹	Le projet « Union de l'innovation » touche entreprises et marchés, mais également secteur public et innovation sociale. L'initiative « Social Innovation Europe » est une plateforme créée dans un objectif d'enrichissement mutuel, pour « <i>créer une nouvelle dynamique en Europe autour de l'innovation sociale et de l'économie solidaire</i> ».
2012	Proposition de la Commission pour un règlement concernant un statut pour la Fondation européenne	Cette initiative vise à « <i>faciliter l'exercice des activités transfrontalières des fondations d'utilité publique et de leur permettre de soutenir les causes d'utilité publique plus efficacement à travers l'UE</i> » ¹² .
	« Paquet Investissements Sociaux »	Ce paquet fournit un cadre intégré pour réformer la politique sociale, afin d'affronter les défis imminents tels que l'évolution des modèles de carrière et des conditions de travail, le vieillissement de

¹⁰ Site web de la COMMISSION EUROPEENNE, DG EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION, *Nouveau programme européen pour le changement social et l'innovation sociale*, article en ligne du 6 octobre 2011 : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=1093>

¹¹ Site web de la COMMISSION EUROPEENNE, DG ENTREPRISES ET INDUSTRIES, *L'innovation sociale sur le terrain*, article en ligne du 5 mai 2011 : http://ec.europa.eu/enterprise/magazine/articles/innovation/article_10999_fr.htm

¹² Site web de la COMMISSION EUROPEENNE, *Fondation européenne* : http://ec.europa.eu/internal_market/company/eufoundation/index_fr.htm

2013		la population, etc. Dans cette idée la Commission incite les Etats membre à miser sur les « investissement sociaux ».
	Publication d'un guide sur l'innovation sociale	Cette publication s'inscrit dans la l'une des sept initiatives phares de la stratégie Europe 2020 : « L'Union pour l'innovation ». Dans le but d'encourager les autorités publiques à favoriser l'innovation sociale, le guide propose des exemples de projets, mais surtout des recommandations pour aider les autorités régionales à soutenir l'innovation sociale, l'échelon régional et local étant considérés comme les berceaux de tels projets ¹³ .
Parlement européen		
2009	Rapport d' initiative sur l'économie sociale (ou « rapport Toïa »)	Ce rapport souligne la capacité d'innovation des acteurs de l'économie sociale et leur contribution pour une croissance stable et durable, rappelle l'importance stratégique de l'économie sociale, et énumère une série d'actions que la Commission européenne pourrait entreprendre pour reconnaître et favoriser l'économie sociale en Europe.
2011	Résolution sur la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Le Parlement demande entre autres le renforcement de l'implication des organisations de l'économie sociale dans l'élaboration d'une stratégie européenne à tous les niveaux de gouvernance (européenne, nationale, régionale et locale).
	Rapport relatif à l' Initiative pour l'entrepreneuriat social (ou « rapport Becker »)	Ce rapport reconnaît notamment que la prochaine phase de l'économie sociale européenne doit s'accompagner d'une « <i>faculté d'innovation élevée</i> » pour développer l'entrepreneuriat social à long terme ¹⁴ .
	Déclaration écrite : L'instauration de statuts européens pour les mutuelles, les associations et les fondations	Le Parlement demande entre autres à la Commission de faire le nécessaire pour présenter des propositions de statuts européens.
2013	Rapport d' initiative sur un statut de la mutuelle européenne	Le Parlement recommande l'instauration du statut selon un « <i>régime volontaire sous la forme d'un instrument facultatif permettant aux mutualités d'agir dans différents Etats membres et d'être introduites même dans les pays dans lesquels elles n'existent pas encore</i> ».

¹³ Site web de LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (Centre de ressources à la vie associative), Economie sociale et solidaire, *Publication d'un guide sur l'innovation sociale au niveau européen*, article en ligne paru le 7 mai 2013 : <http://associations.laligue.org/fr/ressources/paysage-associatif/economie-sociale-et-solidaire/313/publication-d-un-guide-sur-l-innovation-sociale-au-niveau-europeen.html>

¹⁴ H. K. BECKER (Rapporteur), PARLEMENT EUROPEEN (Commission de l'emploi et des affaires sociales), *Rapport relatif à l'Initiative pour l'entrepreneuriat social - Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*, 2012 : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A7-2012-0305+0+DOC+PDF+V0//FR>

Comité Economique et Social Européen (CESE)		
2008	Avis : Comment l'expérimentation sociale peut-elle servir en Europe à l'élaboration des politiques publiques d'inclusion active ?	Cet avis souligne les actions performantes réalisées par les entreprises sociales européennes en matière d'intégration par le travail.
2009	Avis sur la diversité des formes d'entreprises	Cet avis propose une définition de l'entreprise sociale : au-delà de la diversité des formes juridiques, l'entreprise sociale doit poursuivre un but de bien-être social. Cet avis reconnaît également le rôle de l'économie sociale dans la construction de l'Europe.
2011	Avis sur l'entrepreneuriat social et l'entreprise sociale	Le CESE se dit favorable au lancement par la Commission d'un cadre politique et d'un plan d'actions visant à promouvoir l'entreprise sociale en Europe, soulignant l'importance que la mise en œuvre s'effectue au niveau de l'UE mais également des Etats membres.
2012	Avis sur le Programme pour le changement social et l'innovation sociale	Le CESE présente ses conclusions et recommandations auprès de la Commission sur l'innovation sociale et les programmes associés.
	Avis sur le statut de la fondation européenne	Le CESE présente ses conclusions et recommandations sur la Proposition de règlement du Conseil relatif au statut de la fondation européenne ¹⁵ .
2013	Avis exploratoire sur la création d'un label social européen	Le CESE demande de tenir compte des démarches présentes dans les actions clé de l'Initiative pour l'entrepreneuriat social de la Commission européenne. Il préconise également de partir du terrain pour identifier des initiatives de labellisation existantes similaires, ainsi que de bien séparer les questions de label social européen et de label pour les entreprises sociales.
	Avis sur le Paquet Investissements sociaux	Le CESE souligne le rôle de l'économie sociale qui dispose de l'expertise technique dans les domaines des investissements sociaux, de l'innovation sociale et de la promotion de l'emploi ainsi que son rôle dans la mise en œuvre du paquet. Le CESE regrette le manque d'informations concernant le financement de ce paquet.

(Les informations contenues dans ces tableaux proviennent de L'Observatoire européen de l'entrepreneuriat social et de l'ESS du Think Tank européen Pour le Solidarité, *Stratégie européenne* : www.ess-europe.eu)

¹⁵ RODERT (Rapporteuse), CESE, *Opinion of the European Economic and Social Committee on Establishing a European Social Mark (exploratory option)*, SOC/468, Brussels, 16 January 2013 : <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.soc-opinions.24105>

IV. L'économie sociale dans la stratégie Europe 2020

A. L'économie sociale s'intègre dans les trois axes de la stratégie Europe 2020

En mars 2010, la Commission européenne a rendu une communication officielle, intitulée « Europe 2020 : stratégie pour la croissance de l'Union européenne » ; elle est primordiale car elle définit le socle fondamental des perspectives et politiques européennes pour les dix années à suivre. La Stratégie Europe 2020 se découpe en trois grands axes : une croissance **intelligente** (pour « développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ») ; **durable** (pour « *promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte, et plus compétitive* ») ; **inclusive** (pour « *encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale* »). Dans cette idée, elle dresse cinq objectifs pour 2020, et propose sept initiatives pour mener à bien cette dynamique¹⁶.

Europe 2020 : orienter le progrès	
5 objectifs	7 initiatives
• Emploi : un emploi pour 75% des 20 – 64 ans • R&D : investissement de 3% du PIB de l'Union dans la R&D • Changement climatique : réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% (voire 30%) par rapport à 1990 ; utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20% ; augmentation de 20% de l'efficacité énergétique • Pauvreté et exclusion sociale : réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées • Education : abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10% ; un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40% des 30 – 34 ans	• « Une Union pour l'innovation » • « Jeunesse en mouvement » • « Une stratégie numérique pour l'Europe » • « Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation » • « Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois » • « Une plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale »

Par les champs d'actions qu'elle recouvre, par les valeurs qu'elle défend, par sa nature-même, c'est de manière innée que l'économie sociale s'intègre au cœur des trois axes de la stratégie. Elle s'inscrit également particulièrement bien dans deux initiatives¹⁷ :

- « Une union pour l'innovation » : elle inclut l'innovation sociale, une caractéristique essentielle de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui répond aux nouveaux besoins sociaux et s'adapte aux évolutions sociétales¹⁸ ; l'innovation sociale est en effet perçue comme un moyen de répondre à ces nouveaux besoins, pas ou peu satisfaits par le marché ou le secteur public (emploi, changement climatique, énergie, santé, vieillissement...). Dans ce cadre, la Commission a lancé en mars 2011 « l'Initiative européenne en faveur de l'innovation sociale » (Social Innovation Europe), plateforme qui

¹⁶ COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission : Europe 2020– Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, Bruxelles, Le 23 mars 2010, p. 4.

¹⁷ ROUSSELLE, M., *L'innovation sociale : au-delà du phénomène, une solution durable aux défis sociaux*, Think tank européen POUR LA SOLIDARITE, Working Paper, septembre 2011

¹⁸ *Ibid.*

visé à mettre en relation tout type d'acteurs capables de partager leurs idées en la matière pour diffuser les savoirs et les bonnes pratiques.

- « Une plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale » : cette initiative vise à favoriser la cohésion économique, sociale, territoriale, en donnant aux personnes en situation de précarité des moyens de vivre dans la dignité et de participer activement à la société. Elle associe lutte contre la pauvreté et accès à l'emploi, en mettant l'accent sur de nouvelles solutions pour combattre l'exclusion sociale et promouvoir l'innovation sociale.

Outre ces objectifs et initiatives qui donnent le cadre général de la Stratégie Europe 2020, nous allons maintenant nous pencher sur des **outils particuliers qui permettent de mettre en œuvre cette Stratégie** en soutenant pour certains le développement de l'économie sociale ou en accordant une place spécifique à ces thématiques.

B. L'économie sociale dans le budget européen : l'enjeu des fonds structurels

Durant la période 2007-2013, 36% du budget européen était consacré à la politique de cohésion, qui intègre les fonds structurels (FSE, FEDER, Fonds de cohésion), et a pour objectif la réduction des disparités économiques et sociales et des écarts de développement entre les régions et Etats européens. Le programme de financement n'est pas encore officiellement arrêté pour la période 2014-2020, mais au vu des différentes propositions de règlements publiées, on envisage plusieurs changements qui pourront être des opportunités pour les organisations de l'économie sociale¹⁹. En effet, parmi les 11 objectifs prioritaires pour les fonds structurels pour la période 2014-2020, on retrouve plusieurs champs d'activités dans lesquels s'inscrit particulièrement le secteur.

Depuis 2007, le Fonds Social Européen (FSE) s'attache « *au financement des politiques actives du marché du travail (reconversion, formation, inclusion sociale)* » ; pour 2014-2020, 25% des fonds de la politique de cohésion devraient lui être alloués, qui font de lui l'organe prioritaire de la politique de cohésion européenne. Le FSE suit 4 des 11 objectifs des fonds structurels fixés pour la période, à savoir : la promotion de l'emploi et de la mobilité professionnelle ; l'investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie ; la promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté ; le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en place d'une administration publique.

Le FSE est le fonds qui concerne le plus sur l'économie sociale²⁰ :

- D'une part, le FSE touche aussi bien les acteurs de ces organisations que leurs usagers²¹ ; en effet, rappelons que les personnes vulnérables constituent des publics-cibles du secteur, or : « *Les bénéficiaires du FSE sont les personnes, notamment les*

¹⁹ L'ATELIER ILE-DE-FRANCE, *Programmation des fonds européens 2014-2020 : quelles opportunités pour l'ESS ?*, article en ligne du 5 février 2013 : <http://www.atelier-idf.org/breves/2013-02-05,fonds-europeens-et-ess.htm>

²⁰ Consulter : DUBETZ, E., *Les fonds structurels dans le budget européen 2014-2020 : état des lieux et enjeux pour l'économie sociale (1) : Le Fonds social européen*, THINK TANK EUROPEEN POUR LA SOLIDARITE, Working Paper, février 2012

²¹ L'ATELIER ILE-DE-FRANCE, *Programmation des fonds européens 2014 - 2020 : quelles opportunités pour l'ESS ?*, article en ligne du 5 février 2013 : <http://www.atelier-idf.org/breves/2013-02-05,fonds-europeens-et-ess.htm>

groupes défavorisés tels que les chômeurs de longue durée, les personnes handicapées, les migrants, les minorités ethniques, les communautés marginalisées et les personnes victimes d'exclusion sociale »²².

- D'autre part, 20% minimum du budget FSE devraient toucher à la question de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté, un champ d'action dans lequel l'économie sociale se retrouve particulièrement.
- De même, l'accent est mis sur l'aspect local, une caractéristique clé de l'économie sociale : *« la Commission souhaite augmenter l'implication des parties prenantes locales et régionales, des partenaires sociaux et des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des programmes opérationnels (...) et encourager la diffusion des approches de développement local basées sur des partenariats entre divers acteurs compétents »*²³.

Ainsi, la proposition du Parlement européen et du Conseil relative au FSE (2011) met l'accent sur la nécessité de promouvoir l'économie sociale et les entreprises sociales dans l'objectif « promotion de l'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté », et insiste également sur l'enjeu de soutenir les activités indépendantes, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises pour l'objectif « promotion de l'emploi et le soutien à la mobilité professionnelle », ce qui constitue une dynamique intéressante pour l'entrepreneuriat social.

A côté du FSE, le Fonds européen de développement régional (FEDER) intègre également l'économie sociale, et plus particulièrement l'entrepreneuriat social dans sa programmation budgétaire : en effet, parmi les priorités (le FEDER est compétent pour les onze objectifs des fonds structurels) de ce fonds et dans le cadre de son objectif « favoriser l'emploi et la mobilité de la main d'œuvre », on retrouve les trois objectifs suivants : la création de pépinières d'entreprises, l'aide à l'investissement en faveur des indépendants et à la création d'entreprises ; les initiatives de développement local et l'aide aux structures offrant des services de proximité en vue de la création d'emplois ; les investissements dans des infrastructures destinées aux services publics d'emploi.

De même, dans le cadre de l'objectif de « promotion de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté » qui concerne l'économie sociale de façon plus directe, le FEDER soutient trois éléments en particulier :

- Les investissements dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités en termes de statut sanitaire, et passage des services institutionnels à des services prestés par des collectivités locales ;
- L'aide à la revitalisation physique et économique des communautés urbaines et rurales défavorisées ;
- L'aide aux entreprises sociales.

Enfin, notons que le FEDER est le seul fonds compétent en matière de coopération territoriale européenne, qui peut être un moyen de véhiculer l'économie sociale dans les Etats où son

²² Pour plus d'informations, consulter : THINK TANK EUROPEEN POUR LA SOLIDARITE, *Les emplois verts – Une nouvelle opportunité pour d'inclusion sociale en Europe*, Les Cahiers de la Solidarité n°28, mai 2012

²³ EurActiv, *Politique de cohésion de l'UE pour 2014–2020*, 4/07/201

rôle n'est pas reconnu, mais également permettre une transmission de connaissances et de bonnes pratiques pouvant stimuler l'innovation²⁴.

C. L'entrepreneuriat social : un pilier de l'Acte pour le marché Unique (I et II)

Cette section revient sur l'Initiative pour l'entrepreneuriat social lancée en 2011, mais également sur deux politiques européennes sont intimement liées : le Pacte pour le Changement Social et l'Innovation (PCSI) et le Paquet Investissement sociaux.

1) L'Initiative pour l'entrepreneuriat social

L'Acte pour le marché unique se découpe en deux volets dont le premier a été lancé en avril 2011 ; dans l'idée de répondre avec cohérence aux axes de la Stratégie Europe 2020, cet Acte identifie douze leviers pour stimuler la croissance et restaurer la confiance en Europe. Dans son deuxième volet, cet Acte rappelle le rôle fondamental joué par l'économie sociale et l'entrepreneuriat social, arguant que « *les entreprises sociales, qui innovent sur le plan social, favorisent l'inclusion et renforcent la confiance* ». Il insiste également sur la nécessité de démontrer l'impact des entreprises sociales, pour lesquelles il convient d'améliorer la visibilité et de développer une méthodologie de mesure d'impact socio-économique, dans l'idée de « *montrer aux consommateurs, aux banques, aux investisseurs et aux autorités publiques l'impact positif qu'ont les entreprises sociales* ».

L'Acte pour le Marché Unique consacre l'un de ses douze piliers à l'entrepreneuriat social : c'est dans ce cadre que la Commission européenne a lancé en 2011 l'« Initiative pour l'entrepreneuriat social » (IES), initiative phare et déterminante dans le soutien et le développement de celui-ci, marquant un pas

Le groupe d'experts consultatif multipartite sur l'entrepreneuriat social, le GECES, a été constitué et lancé en juin 2012 pour une période de 6 ans. Il est en charge de l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures envisagées dans l'IES et travaille à développer ses actions clé.

décisif dans le lancement officiel de son changement d'échelle au niveau européen. Cette initiative reconnaît alors l'entrepreneuriat social mais également l'innovation sociale comme des moyens stratégiques pour réaliser les objectifs Europe 2020, et note aussi que les entreprises sociales font face à des difficultés qui leur sont propres ; dans l'ambition de répondre à ces difficultés, l'IES présente alors un plan d'actions en trois axes principaux, sur lesquels nous revenons ici. Les éléments **en rouge** sont développés en plus grand détail, soit à la suite du tableau (qui s'appuie sur la dernière réunion du GECES, le 6 juin 2013)²⁵, soit dans les sous-parties suivantes.

²⁴ AVISE, *Politique de cohésion européenne 2014-2020, Perspectives et opportunités pour l'économie sociale et solidaire*, Les repères de l'Avise, Questions européennes n°6, 2012

²⁵ Document de travail retraçant les avancées de l'IES, mis à jour pour la dernière réunion du GECES le 6 juin 2013 : *Social Business Initiative – Overview and status of actions, updated for the GECS meeting 06 June 2013* : http://ec.europa.eu/internal_market/social_business/docs/expert-group/20130606-follow-up_en.pdf

Actions clé présentées dans l'IES	Mesures majeures (adoptées ou en cours)
Axe n°1 : Faciliter l'accès aux financements pour les entreprises sociales	
1. Proposer un cadre réglementaire européen pour les fonds d'investissement solidaire	La proposition pour la mise en place du label FESE (fonds d'entrepreneuriat social européens), qui certifie les fonds d'investissement privés dédiés au financement des entreprises sociales, a été votée par le Parlement et adoptée par le Conseil ; elle rentrera en vigueur en juillet 2013.
2. Favoriser le développement du microcrédit en Europe	Mise en place, pour la période 2014–2020, du programme de micro financement Progress dans le cadre du PCSI ²⁶ ; il existe également d'autres initiatives telles que JEREMIE ou JASMINE.
3. Mettre en place un instrument financier européen (90 M d'€) pour améliorer l'accès aux financements des entreprises sociales	Cet instrument sera appliqué à partir de 2014, pour un montant de 95 millions d'euros, dans le cadre du PCSI (troisième volet).
4. Faire des entreprises sociales une priorité des fonds structurels	<i>(Se référer à la sous-partie IV – 2) du présent rapport.)</i>
Axe n°2 : Renforcer la visibilité de l'entrepreneuriat social	
5. Etablir une cartographie des entreprises sociales en Europe : secteur, business models, poids économiques, régimes fiscaux, bonnes pratiques	Travaux en cours ; on peut mentionner l'étude sur l'économie sociale dans l'UE réalisée par le CIRIEC. L'Observatoire européen de l'entrepreneuriat social et de l'ESS du Think Tank européen Pour la Solidarité constitue également une initiative privée en la matière (www.ess-europe.eu).
6. Créer une base de données publique des labels et des certifications applicables aux entreprises sociales en Europe	Appel d'offre lancé dans le courant de l'année 2012 pour réaliser cette cartographie, la Commission a demandé au GECES de travailler sur la question des labels.
7. Renforcer les compétences des administrations nationales et régionales dans la mise en place des mesures de soutien au développement des entreprises sociales	Travaux en cours pour faciliter l'apprentissage mutuel et fournir une assistance stratégique et opérationnelle (publication du « Social Innovation Guide »). Le « RegioStars Awards » permet également d'identifier les bonnes pratiques innovantes dans le développement régional ²⁷ .
8. Créer une plateforme électronique multilingue d'information et d'échange destinée aux entrepreneurs sociaux et aux investisseurs	Le projet pilote « Social Innovation Europe » est étendu un an de plus ; une deuxième phase plus ambitieuse de cette plateforme devrait voir le jour.
Axe n°3 : Améliorer l'environnement réglementaire	
9. Repenser certaines formes juridiques adaptées à l'entrepreneuriat social au niveau européen	Proposition de la Commission pour l'adoption d'un statut de la fondation européenne (en discussion) ; proposition de simplification du règlement sur le statut de la société coopérative européenne en cours (consultation des parties prenantes) ; adoption du statut de la mutuelle européenne par

²⁶ Le Programme pour le Changement Social et l'Innovation Sociale (PCSI) est développé dans la sous-partie suivante.

²⁷ Site web de la COMMISSION EUROPEENNE (Regional Policy – Inforegio), *RegioStars Awards* : http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperate/regions_for_economic_change/regiostars_en.cfm

	le Parlement européen début 2013, à suivre pour le Conseil.
10. Donner plus d'importance aux critères de qualité et aux conditions de travail dans l'attribution des marchés publics, surtout dans le cas des services sociaux et de santé	Votes de deux rapports concernant la passation de marchés publics en décembre et janvier. Vote en première lecture en séance plénière du Parlement européen prévu le 10 septembre 2013.
11. Simplifier les règles d'attribution des aides publiques aux services sociaux et locaux	Simplification de la mise en œuvre des règles d'Etat pour les services sociaux et locaux adoptée par la Commission en novembre 2011. (« New State aid package for SGEI » (2011) et en 2012 adoption du pilier final « <i>de minimis</i> Regulation for the field of SGEI »)

Le Label « Fonds d'entrepreneuriat social européens » (FESE) et la mesure de l'impact social

Le label « Fonds d'entrepreneuriat social européens » a été créé pour certifier les fonds d'investissements qui dédient au moins 70% de leurs actifs aux entreprises sociales ; les gestionnaires de ces fonds doivent également respecter des principes de transparence, et peuvent commercialiser leurs fonds dans les Etats membres. L'idée d'un tel label est notamment de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement ces fonds²⁸.

Cette mesure n'est pas sans rappeler la problématique très actuelle de la mesure de l'impact social. En effet, considérant que les investisseurs cherchent un retour financier sur investissement mais surtout un retour social (SROI : *Social return on investment*), il est question de développer des indicateurs pour rendre compte des externalités positives des entreprises sociales. Perçu comme un point de passage obligé pour permettre une rencontre entre investisseurs et entrepreneurs sociaux, mesurer l'impact des entreprises sociales peut apparaître comme une opportunité pour permettre à l'entrepreneuriat social de changer d'échelle, facilitant ainsi l'accès aux financements mais rendant également les entreprises sociales plus visibles par la valorisation de leur potentiel ; cependant, ce projet ne suscite pas seulement des réactions positives, pouvant être perçu comme allant à l'encontre des valeurs et principes des entreprises sociales, voire comme un frein à leur capacité d'innovation. Un sous-groupe spécifique a été constitué au sein du GECES pour traiter de cette question : avec pour mission de développer une méthodologie de mesure de l'impact pour la fin de l'année 2013, l'état des lieux de la dernière réunion du GECES a laissé transparaître les premières orientations probables : la mesure de l'impact ne doit pas avoir pour visée de contribuer à un processus de sélection (auprès des gestionnaires de fonds ou des investisseurs) mais doit au contraire permettre un apprentissage et une diffusion des savoir-faire ; les entreprises sociales elles-mêmes devraient alors définir les critères et indicateurs de mesure de leur impact social, en considérant qu'une approche top-down serait contre-productive²⁹.

²⁸ Site web de la COMMISSION EUROPEENNE, Le marché unique dans l'UE, *Fonds d'entrepreneuriat social* : http://ec.europa.eu/internal_market/investment/social_investment_funds/index_fr.htm

²⁹ GECES Subgroup on measurement of social impact – progress report to GECES : http://ec.europa.eu/internal_market/social_business/docs/expert-group/social_impact/20130605-geces-subgroup-progress-report_en.pdf

Les formes juridiques adaptées à l'entrepreneuriat social

Quel intérêt y a-t-il à harmoniser les formes juridiques des différentes entités de l'économie sociale au niveau européen ? L'idée est d'apporter une réponse aux obstacles administratifs et juridiques, complexes et coûteux, qui n'encouragent pas ces organisations à s'implanter en dehors des frontières et limitent ainsi leur potentiel d'action. Il s'agit également de leur accorder davantage de visibilité et de reconnaissance, afin qu'elles puissent se consacrer plus facilement à des activités d'intérêt collectif au niveau européen ; enfin, pour les coopératives notamment, cela permet d'acquérir une personnalité juridique, une réglementation et une structure unique afin d'exercer leurs activités dans l'ensemble du marché intérieur, et ainsi de profiter des opportunités de ce marché et de développer des coopérations transnationales. Face à la diversité des modèles européens et à l'ancrage territorial de ces organisations cependant, une telle démarche d'harmonisation s'avère laborieuse, comme le montrent les résultats mitigés suite à l'instauration du statut de coopérative européenne (SCE) en 2003. La simplification du SCE est en cours ; la Commission prévoit de consulter les parties prenantes pour avancer sur ce chantier. De même, la Commission européenne a lancé une consultation sur la situation des mutuelles en Europe afin d'avoir un meilleur aperçu du champ dans lequel s'exercent leurs activités et des besoins auxquels répondre grâce à un statut de la mutuelle européenne. Enfin, la question du statut de Fondation européenne est à l'étude et en passe de se concrétiser.

Les clauses sociales dans les marchés publics

La commande publique doit prendre en compte depuis 2006 des objectifs de développement durable (respect de l'environnement, progrès social, cohésion sociale). Dans cette idée, il est possible de conditionner l'attribution des marchés publics en intégrant des clauses environnementales mais également sociales³⁰ ; celles-ci constituent un outil nouvellement soutenu par la Commission européenne, qui a publié en janvier 2011 le guide « Acheter social sur la prise en compte des considérations sociales dans les marchés publics » et qui a lancé une consultation des parties prenantes sur les marchés publics. La directive « marchés publics », qui s'applique notamment aux services sanitaires et sociaux, touche de ce fait directement l'économie sociale dont les entreprises sont actives dans beaucoup des secteurs concernés³¹.

2) Le Programme pour le Changement Social et l'Innovation sociale (PCSI)

L'innovation sociale occupe une place de plus en plus importante dans la stratégie européenne ; si cet intérêt naît dans les années 1990, ce n'est que depuis 2010 qu'on constate une réelle stratégie européenne en la matière. En effet, l'innovation sociale s'est longtemps trouvée n'être qu'un élément réparateur et résiduel qui n'était pas intégré dans les politiques communautaires ; aujourd'hui, la nécessité de faire face à une rigueur budgétaire, imposée par un contexte social, économique, écologique et démographique

³⁰ *L'insertion au service de l'emploi*, Alternatives économiques, Poche n°30, 2007 : http://www.alternatives-economiques.fr/les-clauses-sociales-dans-les-marches-publics_fr_art_719_37077.html

³¹ Observatoire européen de l'entrepreneuriat social et de l'ESS, *4 questions à Marc Tarabella sur la réforme marchés publics* : http://www.ess-europe.eu/?page_id=5290

tendu, s'accompagne d'un recours croissant aux innovations sociales comme réponse aux besoins collectifs peu ou mal satisfaits par l'Etat et le Marché³².

Le Programme pour le Changement Social et l'Innovation sociale (PCSI) est un programme d'accès direct de la Commission européenne, ce qui signifie que contrairement aux fonds structurels par exemple, il est géré de manière centralisée par la Commission européenne³³. Etabli au sein de la DG Emploi et Affaires sociales et imaginé dans le cadre des politiques sociales et de l'emploi pour 2014–2020, il vise à simplifier et à coordonner les instruments existants qui soutiennent les actions socialement innovantes dans les domaines politiques, le secteur privé et le Tiers Secteur ; il a également vocation à aider à l'organisation des expérimentations sociales, et à faciliter la mise en réseau des différents acteurs et expériences. Les acteurs de terrains de l'ESS et les entrepreneurs sociaux ne sont pas les seuls concernés par ce programme, qui touche aussi les « *acteurs institutionnels (autorités publiques, services de l'emploi, partenaires sociaux...)* et les *organismes de micro financement et de financement des entreprises sociales* »³⁴. Ainsi, l'objectif est de « *propager les mesures les plus efficaces avec l'appui du Fonds social européen* »³⁵.

Le PCSI intègre trois programmes existants:

Programme pour le Changement Social et l'Innovation Sociale	
Nom de l'instrument	Détails
Progress : programme pour l'emploi et la solidarité sociale	Il succède au programme EQUAL (la différence : Progress possède sa propre ligne budgétaire, EQUAL était financé par le FSE), et vise à « développer des connaissances et échanges de bonnes pratiques en matière d'emploi et d'affaires sociales ». Il dispose d'un budget spécial pour l'innovation sociale et l'expérimentation sociale, afin de tester à petite échelle des pratiques novatrices en vue de leur diffusion ultérieure.
	Pour la période 2014–2020 : 574 M € (dont 97 M € seront alloués aux projets expérimentaux)
EURES : portail européen sur la mobilité de l'emploi	Fondé en 1993, il offre des informations, des conseils et des services de recrutement/placement en Europe ; il vise ainsi à encourager la mobilité des travailleurs et à aider les entreprises à recruter du personnel à l'étranger.
	Pour la période 2014 – 2020 : 20 M € financés au titre du FSE

³² AVISE, 2011– 2012 : *Accélération des dynamiques autour de l'innovation sociale*, article en ligne du 29 mars 2012 : <http://www.avise.org/spip.php?article2172>

³³ L'ATELIER ILE-DE-FRANCE, *Programmation des fonds européens 2014–2020 : quelles opportunités pour l'ESS ?*, article en ligne du 5 février 2013 : <http://www.atelier-idf.org/breves/2013-02-05,fonds-europeens-et-ess.htm>

³⁴ AVISE, *L'innovation sociale en Europe – Politiques européennes et pratiques d'innovation sociale dans trois Etats membres, Les repères de l'Avise*, Questions européennes n°5, 2012

³⁵ Site web de la COMMISSION EUROPEENNE, DG EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION, *Nouveau programme européen pour le changement social et l'innovation sociale*, article en ligne du 6 octobre 2011 : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=1093>

Instrument de micro financement et entrepreneuriat social	Ce dernier volet élargit l'actuel instrument européen de micro financement lancé en 2010 ; il est consacré au micro financement pour les personnes sans emploi et les micro-entreprises, et il vise également à faciliter l'accès au financement des entreprises sociales, afin de permettre à celles-ci de se développer. Pour la période 2014 – 2020 – 87 M € pour la micro finance (ce qui pourrait générer entre 400 et 450 millions d'euros de microcrédits) – 9 M € devraient être octroyés au renforcement des capacités institutionnelles – 95,2 M € pour le financement de l'entrepreneuriat social pour la période 2014–2020
---	---

Sources: AVISE, *L'innovation sociale en Europe – Politiques européennes et pratiques d'innovation sociale dans trois Etats membres*, Les repères de l'Avisé, Questions européennes n°5, 2012 ;
 AVISE, *Politique de cohésion européenne 2014 – 2020, Perspectives et opportunités pour l'économie sociale et solidaire*, Les repères de l'Avisé, Questions européennes n°6, 2012.

3) Le Paquet investissements sociaux

En s'inspirant notamment des travaux de la plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion, et faisant suite à la communication de la Commission européenne, intitulée « Social investment for Growth and Cohesion » (mettant en avant la nécessité de faire évoluer les modèles d'Etats providence en Europe), la Commission européenne a présenté le « Paquet Investissements Sociaux » en 2013³⁶. Dans un contexte de crise économique et de transformations démographiques, où l'on cherche à réduire l'exclusion et la pauvreté tout en stimulant l'instruction et l'emploi, ce paquet invite les Etats membres à « *donner la priorité aux investissements sociaux et à moderniser leurs systèmes de protection sociale* », en mettant en œuvre des « *stratégies d'inclusion active plus performantes* » et en utilisant les ressources affectées aux politiques sociales « *de manière plus efficiente et plus efficace* »³⁷.

Dans l'idée qu'ils renforcent les capacités et les qualifications des individus, permettant à ces derniers de s'impliquer dans la société et sur le marché de l'emploi, la Commission européenne perçoit les investissements sociaux comme producteurs d'un « *surcroît de prospérité* » qui peut contribuer à relancer l'économie et à aider l'UE à sortir de la crise. Par ailleurs, en intervenant en amont des problèmes sociaux, de tels

« Investissement social » : de quoi s'agit-il ?

« L'investissement social permet d'apporter du capital à des organisations œuvrant en faveur du *changement social*, de façon pragmatique par rapport aux impératifs des acteurs économiques » (Abigail Noble, Fondation Schwab pour l'entrepreneuriat social)

L'investissement social implique un double retour : *retour financier*, sur le capital investi, qui le différencie d'un don ou d'une subvention ; *retour (ou impact) social*, qui le distingue d'un investissement plus conventionnel.

Source: Site web PRO-BONO: <http://www.pro-bono.fr/2011/09/investissement-social-mode-d%E2%80%99emploi/>

³⁶ Site web de CIDES-CHORUM, *Les réactions au « Paquet Investissements sociaux » de la Commission*, article en ligne du 15 mai 2013 : http://cides.chorum.fr/cides/f_actus/a_22f5146013e03237/Les-reactions-au-paquet-investissements-sociaux-de-la-Commission-.html

³⁷ COMMISSION EUROPEENNE, *Investissements sociaux : la Commission encourage vivement les Etats membres à mettre l'accent sur la croissance et la cohésion sociale*, Communiqué de presse, le 20 février 2013 : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-125_fr.htm

investissements tiennent lieu de mesures préventives, et évitent de réparer ultérieurement des dégâts qui s'avèrent au final plus coûteux. Ainsi, le Paquet Investissements sociaux table notamment sur les soins de longue durée ; sur l'investissement dans l'enfance pour « *briser le cercle vicieux de l'inégalité* » ; sur les investissements dans le domaine de la santé. Les publics concernés sont donc principalement les jeunes et les enfants, les chercheurs d'emploi, les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les sans-abri, les employeurs, et d'une manière plus générale, les sociétés elles-mêmes.

Dans sa communication, la Commission insiste sur la « *contribution importante de l'économie sociale, des entreprises sociales, de la société civile et des partenaires sociaux à la mise en œuvre du Paquet Investissement social* »³⁸. L'avis du CESE sur la communication de la Commission précise : « *en plus d'apporter son expérience et un complément de ressources, l'économie sociale est souvent directement associée à la concrétisation des objectifs politiques, par exemple la fourniture de services sociaux* ». Le CESE observe également le potentiel de l'économie sociale dans la relance d'une croissance économique durable renforçant la demande intérieure.

Si ce paquet a été accepté plutôt positivement par la société civile, cette approbation va de pair avec la crainte de voir les Etats se désengager de leur implication dans les services publics sociaux en encourageant les investissements via les investisseurs privés (lucratifs ou non). Selon certains acteurs de l'économie sociale, il faut que les pouvoirs publics continuent de financer les services sociaux et maintiennent leur soutien à l'économie sociale ; de même, il faut se rappeler que « *la participation d'investisseurs privés [...] doit être accompagnée de la garantie que le contrôle des entreprises sociales reste bien dans les mains de ces dernières* »³⁹. Enfin, le CESE regrette que la question du financement du Paquet Investissements sociaux reste pour l'instant en grande partie sans réponse ; le Comité craint en effet que la mise en œuvre des recommandations soit irréalisable, et affirme en conséquence qu'il est indispensable de trouver de nouvelles sources de recettes.⁴⁰

³⁸ O. RÖPKE (Rapporteur), CESE, *Avis de la section spécialisée « Emploi, affaires sociales, citoyenneté » sur la « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Investir dans le domaine social en facteur de la croissance et de la cohésion », notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen, au cours de la période 2014 – 2020* », Paquet Investissement social, Bruxelles, 2013 (SOC/481)

³⁹ Site web de CIDES-CHORUM, *Les réactions au « Paquet Investissements sociaux » de la Commission*, article en ligne du 15 mai 2013

⁴⁰ O. RÖPKE (Rapporteur), CESE, *Avis de la section spécialisée « Emploi, affaires sociales, citoyenneté » sur la « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Investir dans le domaine social en facteur de la croissance et de la cohésion », notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen, au cours de la période 2014 – 2020* », Paquet Investissement social, Bruxelles, 2013 (SOC/481)

Conclusion

Les politiques européennes visant à soutenir l'économie sociale ont fleuri ces dernières années, et ce, malgré la diversité de modèles et les acceptions divergentes de l'économie sociale sur le territoire ; cela constitue une avancée encourageante pour la construction d'un avenir plus solide pour le secteur à l'échelle européenne, dont on ne peut que se réjouir. Il est également de bonne augure que des actions soient entreprises pour permettre de faciliter les échanges entre les acteurs, tant en termes de savoir-faire, de bonnes pratiques, que de connaissances sur les problématiques de l'économie sociale ; ce sont en effet ces échanges qui constitueront le terreau d'une structuration collective de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social en Europe.

Si un premier pas est effectué, il faudra cependant redoubler de vigilance pour que la marche entamée continue sur sa lancée. C'est maintenant que se dessine l'avenir d'une économie sociale à l'échelle européenne, et tous les acteurs du secteur doivent prendre part aux débats soulevés par les grands enjeux actuels, aussi bien les entreprises sociales et leurs usagers, que les réseaux, les acteurs politiques, les chercheurs, etc. Nous pensons notamment à la problématique du financement des entreprises sociales, qui pourrait aussi bien s'avérer une opportunité pour le développement du secteur, qu'une menace si elle venait à entacher l'identité si particulière des organisations du secteur. La nécessité de poursuivre un financement hybride nous semble un passage obligé pour que ces organisations parviennent à un équilibre pérenne.

Dans le même ordre d'idée, nous pensons également à la question de la mesure de l'impact social, qui ne doit pas contribuer à paralyser la dynamique de l'entrepreneuriat social en émergence, en générant une standardisation des entreprises sociales qui chercheraient à répondre à des critères préétablis, freins à leur innovation. En ce sens, les avancées proposées par le sous-groupe œuvrant sur cette question au sein du GECES nous semblent aller dans une direction cohérente. Nous attendons le résultat final de leur travail à la fin de cette année 2013.

Nous pensons aussi à l'harmonisation des statuts à l'échelle européenne, qui pourrait faciliter l'ouverture, le développement, et la mobilité des entreprises sociales, mais également étendre le rayonnement de leurs externalités positives. Il nous semble important de raisonner à l'échelle communautaire, à l'heure où l'Europe traverse une période mouvementée ; il est temps pour les Etats de s'ouvrir les uns aux autres, pour s'apporter mutuellement des solutions qui ne se limiteraient pas à des effets d'annonce mais bien à d'actions concrètes, véhiculées par des initiatives bottom-up.

Ainsi, la question de la place de l'économie sociale en Europe est ouverte ; plutôt que d'y trouver une bonne réponse, il est temps de l'écrire.

Bibliographie

Rapports et publications :

- ALTERNATIVES ECONOMIQUES, *L'économie sociale de A à Z*, Poche n°38 bis, 2006
- ALTERNATIVES ECONOMIQUES, *L'insertion au service de l'emploi*, Poche n°30, 2007
- ARCHAMBAULT, *Y a-t-il un modèle européen du secteur sans but lucratif ?*, RECMA n°282, 2001
- ARCHAMBAULT, KAMINSKI, *La longue marche vers un compte satellite de l'économie sociale : un bilan à partir de l'expérience française*, Annals of Public and Cooperative Economics 80, 2, 2009 : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/36/12/69/PDF/ANNALES.pdf>
- AVISE, *L'innovation sociale en Europe - Politiques européennes et pratiques d'innovation sociale dans trois Etats membres, Les repères de l'Avise*, Questions européennes n°5, 2012 : http://www.avise.org/IMG/pdf/Reperes_Avise_Europe5_IS.pdf
- AVISE, *Politique de cohésion européenne 2014 - 2020, Perspectives et opportunités pour l'économie sociale et solidaire*, Les repères de l'Avise, Questions européennes n°6, 2012 : http://www.avise.org/IMG/pdf/201211_Avise_ReperesEurope6_Programmation2014-2020.pdf
- BECKER (Rapporteur), PARLEMENT EUROPEEN (Commission de l'emploi et des affaires sociales), *Rapport relatif à l'Initiative pour l'entrepreneuriat social - Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*, 2012 : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A7-2012-0305+0+DOC+PDF+V0//FR>
- Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC), *L'économie sociale dans l'Union européenne*, Rapport d'information élaboré pour le Comité économique et social européen, 2012 : <http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/qe-30-12-790-fr-c.pdf>
- COMMISSION EUROPEENNE, *Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un programme de l'Union européenne pour le changement social et l'innovation sociale*, Bruxelles, le 6 octobre 2011 (COM(2011) 609 final)
- DUBETZ, *Les entreprises d'insertion, dans la Stratégie Europe 2020*, Think Tank européen POUR LA SOLIDARITE, Working paper, Novembre 2012
- DUBETZ, *Les fonds structurels dans le budget européen 2014 - 2020 : état des lieux et enjeux pour l'économie sociale (1) : Le Fonds social européen*, THINK TANK EUROPEEN POUR LA SOLIDARITE, Working Paper, février 2012
- EUROPEAN COMMISSION, *Social economy and social entrepreneurship, Social Europe guide, Volume 4*, 2013
- GLEIZE, Think Tank européen POUR LA SOLIDARITE, *L'économie sociale en Europe*, Working Paper Collection Cohésion sociale et économie sociale, 2006 : http://www.pourlasolidarite.eu/IMG/pdf/WP2006_14ESS_Europe.pdf
- GLEMAIN, *Analyse économique des politiques sociales en Europe*, cours de master 2 MDTES IPSA UCO-ESSCA, pp. 35, 2012-2013

- LEPRETRE, Think Tank européen POUR LA SOLIDARITE, *L'économie sociale : l'alternative face aux crises. Perspective et recommandations pour un plaidoyer dans les politiques européennes*. Working Paper, 2012
- LENANCKER, ROIRANT, *Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire*, Les avis du conseil économique, social et environnemental, janvier 2013
- RODERT (Rapporteuse), CESE, *Opinion of the European Economic and Social Committee on Establishing a European Social Mark (exploratory option)*, SOC/468, Brussels, 16 January 2013
- RÖPCKE (Rapporteur), CESE, *Avis de la section spécialisée « Emploi, affaires sociales, citoyenneté » sur la « Communication de la Commission eu Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion », notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen, au cours de la période 2014 – 2020 », SOC/481, Paquet Investissement social, Bruxelles, 26 avril 2013*
- ROUSSELLE, *L'innovation sociale : au-delà du phénomène, une solution durable aux défis sociaux*, Think tank européen POUR LA SOLIDARITE, Working Paper, septembre 2011

Articles et communiqués de presse :

- AVISE,
2011- 2012 : Accélération des dynamiques autour de l'innovation sociale, article en ligne du 29 mars 2012 :
<http://www.avise.org/spip.php?article2172>
- CIDES – CHORUM,
Les réactions au « Paquet Investissements sociaux » de la Commission, article en ligne du 15 mai 2013 :
http://cides.chorum.fr/cides/f_actus/a_22f5146013e03237/Les-reactions-au-paquet-investissements-sociaux-de-la-Commission-.html
- COMMISSION EUROPEENNE,
Investissements sociaux : la Commission encourage vivement les Etats membres à mettre l'accent sur la croissance et la cohésion sociale, Communiqué de presse, le 20 février 2013 :
http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-125_fr.htm
COMMISSION EUROPEENNE,
Le président Barroso discute des moyens de stimuler l'« innovation sociale », communiqué de presse du 20 janvier 2009 :
http://europa.eu/rapid/press-release_IP-09-81_fr.htm?locale=fr
COMMISSION EUROPEENNE, (DG entreprises et industries),
L'innovation sociale sur le terrain, article en ligne du 5 mai 2011 :
http://ec.europa.eu/enterprise/magazine/articles/innovation/article_10999_fr.htm
- COMMISSION EUROPEENNE (DG emploi, affaires sociales et inclusion),
Nouveau programme européen pour le changement social et l'innovation sociale, article en ligne du 6 octobre 2011 :
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=1093>

- EIF (European Investment Fund),
JEREMIE – Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises:
http://www.eif.org/what_we_do/jeremie/index.htm
- L'ATELIER ILE-DE-FRANCE,
Programmation des fonds européens 2014 – 2020 : quelles opportunités pour l'ESS ?,
article en ligne du 5 février 2013 :
<http://www.atelier-idf.org/breves/2013-02-05,fonds-europeens-et-ess.htm>
- LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (Centre de ressources à la vie associative),
Publication d'un guide sur l'innovation sociale au niveau européen, article en ligne paru le 7 mai 2013 :
<http://associations.laligue.org/fr/ressources/paysage-associatif/economie-sociale-et-solidaire/313/publication-d-un-guide-sur-l-innovation-sociale-au-niveau-europeen.html>

Ressources web :

- COMMISSION EUROPEENNE,
Europe 2020 : stratégie pour la croissance de l'Union européenne :
http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/eu2020/em0028_fr.htm
COMMISSION EUROPEENNE (Le marché unique dans l'UE),
Fonds d'entrepreneuriat social :
http://ec.europa.eu/internal_market/investment/social_investment_funds/index_fr.htm
COMMISSION EUROPEENNE,
Fondation européenne :
http://ec.europa.eu/internal_market/company/eufoundation/index_fr.htm
COMMISSION EUROPEENNE,
GECES Subgroup on measurement of social impact – progress report to GECES:
http://ec.europa.eu/internal_market/social_business/docs/expert-group/social_impact/20130605-geces-subgroup-progress-report_en.pdf
COMMISSION EUROPEENNE,
La stratégie Europe 2020 en bref :
http://ec.europa.eu/france/news/evenements/europe-2020/index_fr.htm
COMMISSION EUROPEENNE, (EURES),
Que pouvez-vous attendre d'EURES ? :
<https://ec.europa.eu/eures/main.jsp?catId=27&acro=eures&lang=fr> ;
COMMISSION EUROPEENNE (Regional Policy – Inforegio),
RegioStars Awards:
http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperate/regions_for_economic_change/regiostars_en.cfm
- EUROPE EN FRANCE (portail des Fonds européens en France),
Les Fonds :
<http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/pour-la-cohesion-economique-et-sociale/Les-Fonds>
- ESS EN REGION,
Europe 2020 et ESS, Objectifs :

- <http://www.essenregion.org/site/Definition,948>
- OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET DE L'ESS,
www.ess-europe.eu
- OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET DE L'ESS,
4 questions à Marc Tarabella sur la réforme marchés publics :
http://www.ess-europe.eu/?page_id=5290
- PRO-BONO,
L'investissement social, mode d'emploi :
<http://www.pro-bono.fr/2011/09/investissement-social-mode-d%E2%80%99emploi/>
- SOCIAL INNOVATION EUROPE :
<https://webgate.ec.europa.eu/socialinnovationeurope/about>

Autre :

- Document de travail retraçant les avancées de l'IES, mis à jour pour la dernière réunion du GECES le 6 juin 2013 : *Social Business Initiative – Overview and status of actions, updated for the GECS meeting 06 june 2013 :*
http://ec.europa.eu/internal_market/social_business/docs/expert-group/20130606-follow-up_en.pdf